

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni le 7 avril 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Etaient présents : VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, THIEBAULT Michel, BARILLET Jérôme, Mesdames GAUDIN Isabelle.

Absents excusés : BOBET Alain, donne pouvoir à THIEBAULT Michel
BOUARD Pascal, donne pouvoir à PALLU Thierry
JAMET Fernande, donne pouvoir à PALLU Christian

Absent non excusé : JOLIVET Stéphane
GRELET Robert

Secrétaire : GAUDIN Isabelle

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 3 mars 2025.

I) Approbation du compte-rendu du 3 mars 2025

Le compte-rendu du 3 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

II) Acceptation du devis pour changement lumineux en LED + demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret et au SIERP délib 2025-008 s/s préf le

Le Maire expose que, dans un souci d'économies budgétaires pour la commune, il convient de remplacer les luminaires ampoule par des luminaires LED dans les bâtiments de la mairie, de la salle polyvalente ainsi que dans l'église. Un devis a été demandé à la société CER'ELEC pour un montant de 3 097,80 € HT, soit 3 717,36 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte le devis de la société CER'ELEC pour un montant de 3 097,80 € HT, soit 3 717,36 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret ainsi qu'auprès du SIERP

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

III) Numérotation de la parcelle AB 44 délib 2025-009 s/s préf le

Le Maire expose que, une construction va être faite sur la parcelle AB 44, située Route de Courcelles. Il convient donc de numéroter cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'attribuer le numéro 8 Route de Courcelles pour la parcelle AB44.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

IV) Vote des taux des impôts directs locaux 2025

délib 2025-010 s/s préf le

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 8,50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,01 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

V) Vote du Budget Primitif de la commune 2025

délib 2025-011 s/s préf le

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2025 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
En fonctionnement	446 548,22 €	446 548,22 €
En investissement	<u>115 586,06 €</u>	<u>115 586,06 €</u>
Total	562 134,28 €	562 134,28 €

Le Conseil municipal AUTORISE :

- Monsieur le Maire à procéder à de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

VI) Tarifs de location de la salle polyvalente délib 2025-012 s/s préf le

Il est demandé à la commune la location de la salle lors de jours fériés en pleine semaine. Ce cas n'avait pas été tarifé.

Il convient donc de convenir d'un prix de location de la salle pour les jours fériés, aussi bien en tarif été qu'en tarif hiver :

Tarifs été (du 1^{er} mai au 30 septembre) :

½ journée sans cuisine :	60 €
1 journée en semaine :	100 €
1 journée fériée en semaine	150 €
1 journée en week-end:	150 €
2 jours en week-end :	250 €
3 jours en week-end :	350 €
Caution location (locaux/équipement) :	300 €
Caution ménage :	150 €

Tarifs hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril):

½ journée sans cuisine :	70 €
1 journée en semaine :	120 €
1 journée fériée en semaine	170 €
1 journée en week-end :	170 €
2 jours en week-end :	280 €
3 jours en week-end :	380 €
Caution location (locaux/équipement) :	300 €
Caution ménage :	150 €

Ces nouveaux tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mai 2025.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

VII) Questions diverses

- Organisation du 8 mai :
 - 9h45 Rassemblement à la Mairie
 - 10h00 Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
 - 10h30 Vin d'honneur pour clôturer la cérémonie.A l'occasion du 80^{ième} anniversaire, une exposition sera organisée dans la salle polyvalente.
- RODP Enédis. Le montant de la redevance d'occupation des sols 2025 est de 34 € (même montant qu'en 2024)
- Une boîte de récupération d'anciennes radios médicales sera prochainement mise à disposition à la mairie par le Lions Club.